

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **1) CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales s'appliquent à titre exclusif à tous les contrats passés avec AZÉCRIS, ainsi qu'aux rapports pré contractuels. Toute adjonction, renvoi, modification contenue dans la commande du client reste sans effet, sauf convention particulière écrite et confirmée par AZÉCRIS. Les présentes conditions sont considérées comme acceptées par le client notamment à la signature d'un formulaire d'ouverture de compte, à l'envoi d'une commande à AZÉCRIS ou par l'acceptation de produits de AZÉCRIS.

### **2) CONDITIONS APPLICABLES A LA COMMANDE**

Toute commande est conclue après réception de la confirmation écrite du client. En cas de commande téléphonique, cette dernière devra être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou mail). AZÉCRIS se dégage de toute responsabilité si cette procédure n'est pas appliquée.

### **3) PRIX DE VENTE**

Les prix appliqués sont ceux qui figurent sur la confirmation de commande d'AZÉCRIS, dans la limite d'un stock disponible. Compte tenu de la nature et de la provenance de certaines des matières premières utilisées pour nos produits commercialisés, les prix sont susceptibles de modifications en fonction des fluctuations du cours des devises. Notre politique est de tenir nos clients informés immédiatement de tout changement. Néanmoins, cela n'étant pas toujours possible, nous nous réservons le droit de modifier nos tarifs sans préavis. Tous nos prix s'entendent en Euros hors taxes.

### **4) CONDITIONS DE REGLEMENT**

Pour toute ouverture de compte, la première commande est payable sous 8 jours. Après acceptation du dossier, les conditions de règlement des commandes suivantes sont négociables et fixées entre les deux parties conformément à l'article L 441-6 du code de commerce modifié.

Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement comptant.

Les conditions de règlement sont révisables en cas d'impayé ou de non respect des délais de règlement. En cas d'impayé, les frais engendrés par cet impayé seront refacturés au client.

#### Clause de déchéance du terme :

Les délais de règlement accordés doivent être scrupuleusement respectés, à défaut le client s'expose à :

- d'une part, une déchéance du terme pour l'ensemble de ses dettes à notre égard, dès l'instant qu'une seule échéance n'aura pas été honorée;
- d'autre part, une remise en cause de ses conditions de règlement et à l'extrême, au refus, sans avis, de toute livraison ultérieure y compris les ordres en cours, sans que cela puisse donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Clause pénale : De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par AZÉCRIS, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une majoration pour intérêts de retard représentant au minimum 3 fois le taux d'intérêt légal, calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues et à compter de l'échéance initialement prévue. A titre de dommages et intérêts, en cas d'intervention contentieuse, une indemnité égale à 15% de la somme impayée sera exigée outre, s'il y a lieu les frais judiciaires et intérêts légaux.

Retard de paiement : A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date. En outre si les frais de recouvrement étaient supérieurs à 40 € une indemnisation complémentaire pourra être réclamée au débiteur sur justification. Le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fait obligation à l'entreprise de mentionner cette clause dans les Conditions générales de vente à compter du 1er janvier 2013.

### **5) CONDITIONS DE LIVRAISON**

Minimum de commande : 49 € HT (conditions économiques du 01/07/2009)

Franco de port : nous consulter

Le port est dû pour toute livraison en Corse ou dans les DOM-TOM quel que soit le montant de la commande.

En cas d'envoi contre-remboursement : des frais seront facturés selon le tarif en vigueur quel que soit le montant de la commande.

### **6) DELAIS DE LIVRAISON**

Les délais de livraison sont établis en toute bonne foi. Ils ont un caractère indicatif. Le dépassement des délais ne donne pas le droit au Client à annuler les commandes en cours, sauf accord préalable d'AZÉCRIS, ou à réclamer des dommages-intérêts, des pénalités ou une quelconque indemnité.

### **7) TRANSPORT ET LIVRAISON**

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui devra, le cas échéant, formuler toutes ses réserves sur le bordereau de livraison (avarie, manquement ou erreur) au moment de la réception et le notifier à AZÉCRIS par courrier dans un délai maximum de 72 heures suivant la réception.

### **8) RECLAMATIONS - GARANTIE - RETOUR**

Les produits vendus par AZÉCRIS sont garantis dans les conditions énoncées par le fabricant et dans les conditions d'utilisation qui doivent être respectées scrupuleusement.

En sa qualité d'intermédiaire entre le fabricant et le Client, AZÉCRIS ne fournit aucune garantie contractuelle autre que celle du fabricant.

Toutefois, les éventuels vices cachés et défauts dûment constatés devront nous être signalés le plus rapidement possible. L'acheteur devra apporter la preuve de la défectuosité, indiquer le nombre d'articles concernés et décrire la nature de l'anomalie rencontrée.

Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable de notre service commercial et/ou de notre service technique et logistique. La marchandise retournée doit être emballée soigneusement (s'il s'agit d'une cartouche défectueuse, elle devra être accompagnée d'un exemplaire d'impression). Après réception et acceptation des produits reconnus défectueux par AZÉCRIS, le client recevra un échange standard mais ne pourra se prévaloir d'indemnité pour quelque cause que ce soit. En outre cette garantie est applicable uniquement dans la mesure où les produits ont été conservés et utilisés dans des conditions normales.

Le fait d'actionner la garantie n'est en aucun cas un motif de non paiement de la facture correspondante.

En cas de retour de produits non utilisés, et en accord avec AZÉCRIS, le produit devra se trouver dans son emballage d'origine intact (sans ajout d'aucune étiquette ou inscription) et en bon état.

En cas de produit retourné et qui s'avérerait ne pas avoir été vendu par AZÉCRIS, nous tenons le produit à la disposition du client en nos locaux pendant une période de 10 jours à compter de l'information au client par notre service commercial. Au-delà de ce délai et sauf information contraire du client, ces marchandises seront éliminées.

### **9) RESERVE DE PROPRIETE**

En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à leur paiement intégral. Pendant la durée de la réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction des produits vendus dès leur livraison. Le client demeure responsable, à dater de la livraison, de l'entretien de ces produits et des dommages que ceux-ci pourraient subir.

La propriété des produits est transférée au client après paiement intégral du prix.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des produits livrés et restés impayés même partiellement pourra être revendiquée par AZÉCRIS. En cas de cession ou de revente des produits fournis par AZÉCRIS alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grévant lesdits produits et du droit d'AZÉCRIS de revendiquer entre ses mains soit les produits concernés soit le prix de vente de ceux-ci.

### **10) ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut, seul le Tribunal de Commerce d'AMIENS sera compétent, quelles que soient les conditions de vente, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.